

E 5047

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 janvier 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 janvier 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail : Nomination de Mme María de MINGO CORRAL, membre titulaire espagnol, en remplacement de M. Juan Pablo PARRA GUTIÉRREZ, membre démissionnaire.

5080/10.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 janvier 2010 (20.01)
(OR. en)**

5080/10

SOC 8

NOTE POINT "I/A"

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Comité des Représentants permanents / Conseil
n° doc. préc.:	15407/09 SOC 654
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail: Nomination de Mme María de MINGO CORRAL, membre titulaire espagnol, en remplacement de M. Juan Pablo PARRA GUTIÉRREZ, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Juan Pablo PARRA GUTIÉRREZ, membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements (Espagne) du conseil de direction de la Fondation mentionnée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement espagnol a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010:

Mme María de MINGO CORRAL
Vocal Asesora, Unidad de apoyo
Dirección General de Trabajo
Ministerio de Trabajo e Inmigración
c/ Pío Baroja, 6
E -28071 MADRID
Tél.: + 34 91 363 1848
e-mail: mmingoc@mtin.es

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, tel qu'il figure en annexe; et
 - b) de faire publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
portant remplacement d'un membre titulaire
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 19 novembre 2007², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements, du conseil de direction de la Fondation susvisée, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Juan Pablo PARRA GUTIÉRREZ.
- (3) Le gouvernement espagnol a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

¹ JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 282 E du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

Mme María de MINGO CORRAL est nommée membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Juan Pablo PARRA GUTIÉRREZ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président

=====